

EMBELLISSEMENTS DE PÉRIGUEUX.

OBSERVATIONS

SUR LES PROJETS

D'AMÉLIORATION

DE

LA VOIRIE URBAINE

ADOPTÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

ET SOUMIS A L'ENQUÊTE.

Par M. Eugène MASSOUBRE,

Rédacteur en chef de l'*Écho de Vésone*.



PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DUPONT ET C^e,

Rues Taillefer et Aubergerie.

1858.

Z
32

Massoubre

EMBELLISSEMENTS DE PÉRIGUEUX.

966

OBSERVATIONS

SUR LES PROJETS

D'AMÉLIORATION

DE

LA VOIRIE URBAINE

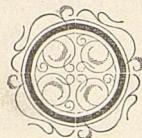
ADOPTÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

ET SOUMIS A L'ENQUÊTE.

Par M. Eugène MASSOUBRE,

Rédacteur en chef de l'*Écho de Vésone*.

PZ1582



BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DUPONT ET C[°],
Rues Taillefer et Auberge.

1858.

E.P.
PZ 1582
C0002814730

1582

EMBELLISSEMENTS DE PÉRIGUEUX.

Observations sur les projets d'amélioration de la voirie urbaine adoptés
par le Conseil Municipal et soumis à l'enquête.

A M. LE MAIRE

ET

A MM. LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PÉRIGUEUX.

MESSIEURS,

Par une délibération en date du 30 avril 1857, vous avez décidé l'ouverture et la rectification de rues dans l'intérieur de la ville; par une deuxième délibération, en date du 24 mai 1858, vous avez approuvé les plans des rues à ouvrir ou à rectifier, tels qu'ils vous ont été présentés par M. le Maire et tels qu'ils figurent dans les pièces soumises en ce moment à l'enquête, savoir :

1^o Ouverture d'une rue entre le Pont-Vieux

et le boulevard , par la place Daumesnil , la rue de la Clarté , la place de la Mairie et la rue Hiéras , sur une longueur de 458 mètres ;

2^o Ouverture d'une rue entre le cours Tourny et la cathédrale de Saint-Front , par la rue des Serruriers , la rue Saint-Georges , la place de ce nom et la rue de la Reconnaissance , sur une longueur de 228 mètres ;

3^o Enfin , redressement de la rue Saint-Martin et prolongement de cette rue jusqu'à la gare du chemin de fer , sur une longueur de 930 mètres .

Par votre même délibération du 24 mai 1858 , vous avez décidé que chacune de ces trois rues aurait une largeur de 11 mètres .

Il m'a semblé , en ce qui concerne les deux premières de ces rues (celle du Pont-Vieux et celle de Saint-Front) , que la largeur de 11 mètres ne répondra pas complètement au but que vous vous êtes proposé . Assurément , si nous procédions par voie de comparaison , si nous mettions en parallèle les ruelles sombres

et humides qui existent dans notre ville du moyen-âge et les deux voies que vous allez percer, nous considérerions avec raison l'amélioration à obtenir comme fort importante, et vous auriez le droit de dire que vous assainissez des quartiers privés d'air et de lumière. Mais, si vous interrogez les besoins de l'avenir, si vous vous reportez à ce que sera la ville de Périgueux dans un siècle, si vous ne perdez pas de vue que la rue du Pont-Vieux est peut-être destinée à se prolonger jusqu'à la route de Lyon par les Barris, que la rue de Saint-Front doit conduire à la cathédrale, au marché couvert, à la halle aux grains, à la préfecture, alors, Messieurs, vous regretterez avec moi que les ressources financières de la commune ne vous aient pas permis de donner à ces deux voies de communication une largeur plus convenable.

Mais si, sur ce point, nous devons nous borner à un regret stérile, il n'en sera pas de même, je l'espère, à l'égard de la rue Saint-Martin, sur laquelle j'appelle toute l'attention du conseil municipal.

La rue Saint-Martin, Messieurs, sera, dans quelques années, l'avenue principale de la gare. Sa longueur est de 930 mètres (presque un kilomètre !) à partir du boulevard jusqu'à la façade du bâtiment projeté des voyageurs. Elle serait d'un kilomètre et demi si elle était prolongée, par la rue Eguillerie et la rue Barbacanne, jusqu'au quai et jusqu'à la route impériale rectifiée. Admirablement située au centre même du plateau qui appelle les constructions de la nouvelle ville ; placée à égale distance des routes de Bordeaux et d'Angoulême qui la suivent parallèlement dans sa longueur ; communiquant déjà avec ces deux routes par plusieurs voies très fréquentées, en attendant l'ouverture d'une vaste rue qui la coupera à angle droit dans l'alignement de la Cité Féletz et à travers l'enclos des Ursulines, la rue Saint-Martin est destinée sans contredit à devenir l'artère vivifiante de Périgueux régénéré.

Evidemment, Messieurs, une largeur de 11 mètres ne saurait suffire, même dans le présent, pour une voie de cette importance. Ce

n'est pas une rue s'offrant dans des conditions ordinaires, comme celles par exemple que vous voulez améliorer à l'intérieur; c'est, à proprement parler, une véritable route, dont la chaussée sera exclusivement réservée aux voitures qui la silloneront sans interruption, et sur les bords de laquelle il faudra ménager de vastes trottoirs pour la sécurité des piétons; une route enfin qui donnera lieu à un mouvement de circulation supérieur à celui des routes impériales les plus fréquentées.

Vous pouvez vous en convaincre, Messieurs, par ce qui se passe dès à présent. Une seule ligne de chemin de fer est ouverte à Périgueux. Le service des voyageurs exige trois omnibus qui parcourent la route de la gare douze fois par jour. Que sera-ce lorsque les quatre lignes seront livrées; lorsque, au lieu de trois départs et de trois arrivées, nous en aurons à tous les instants? Alors l'action sera incessante; l'avenue principale de la gare des voyageurs sera continuellement suivie par les omnibus, par les diligences, par les voitures

particulières, par les piétons. Et ce qui ajoutera à l'encombrement, c'est que ce mouvement d'omnibus, de diligences, de voitures particulières, de piétons, s'opérera en même temps, aux mêmes heures, pour les départs comme pour les arrivées.

Il me semble, Messieurs, que toutes ces considérations révèlent la nécessité de donner à la rue Saint-Martin une largeur exceptionnelle, en rapport avec la situation présente, mais en rapport surtout avec le développement que la ville prendra dans l'avenir. Je voudrais, Messieurs, une magnifique avenue de 20 mètres de largeur, plantée d'arbres de chaque côté, et permettant d'établir des trottoirs de 5 mètres, pour les piétons et pour les promeneurs. Vous jugez de l'effet que produirait, aux yeux des étrangers, ce grandiose boulevard d'un kilomètre de parcours. Jamais une occasion semblable ne se présentera pour doter la ville de Périgueux d'un embellissement de cette nature. Sur toute cette immense étendue, à l'exception de huit ou dix maisons disséminées, le terrain est libre, d'une faible

valeur, en sorte qu'on peut largement tailler en plein champ !

Subsidiairement, et dans le cas où la dépense vous paraîtrait néanmoins trop considérable pour réaliser, comme embellissement, le projet que j'ai l'honneur de vous soumettre, il vous resterait à vous occuper de la largeur qu'il convient de donner à l'avenue de la gare pour assurer un bon service et pour prévenir les accidents résultant de l'encombrement. Chacun de vous, Messieurs, sera convaincu qu'il ne serait pas prudent de lui assigner moins de 15 mètres. La chaussée, avons-nous dit plus haut, devant être constamment sillonnée par des voitures, il faut résERVER de larges trottoirs pour les personnes allant à pied ; ce ne serait point trop de 3 mètres pour chaque trottoir. Il vous resterait alors 9 mètres pour la chaussée ; vous ne pourriez lui donner moins sans inconvenienc et même sans danger.

Cette largeur de 15 mètres est à peu près celle des routes impériales. La route de Bor-

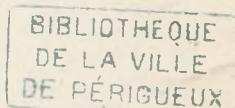
deaux, si fréquemment obstruée à son entrée, surtout les jours de marché, n'a que 12 mètres devant la maison Cluzeau; plus loin, elle mesure 15 et 16 mètres. Elle est déjà insuffisante. Ce sera bien autre chose dans quelques années.

Vainement objecterait-on encore, pour cette deuxième proposition subsidiaire, l'insuffisance des ressources de la commune. Si cet obstacle était réellement insurmontable, alors je dirais : « N'entrepenez pas ! Mandataires de la commune, laissez aux administrations qui viendront dans des temps plus heureux le soin et l'honneur de l'exécution, et ne contrariez pas la loi de l'avenir par une résolution calamiteuse. Les propriétaires de terrains et les spéculateurs attendent un alignement pour construire; une fois la décision prise, le mal que vous auriez fait serait irremédiable. »

Mais, Messieurs, j'ai une trop grande confiance dans le patriotisme qui vous anime et dans votre dévouement éclairé aux intérêts de

vos concitoyens, pour craindre un seul instant que sur une question touchant de si près à la prospérité de la ville, vous hésitez devant un sacrifice nécessaire. Vous n'oublierez pas que la compagnie du chemin de fer a mis à la disposition de l'administration municipale une somme de cent mille francs pour l'amélioration des voies donnant accès à la gare, et vous tiendrez à honneur d'assigner à cette somme sa véritable destination en l'employant, concurremment avec l'allocation que vous voterez, à l'embellissement de la grande avenue de Saint-Martin.

Cette considération, Messieurs, vous guidera, j'en suis convaincu. Vous connaissez la condition qui est attachée à la libéralité de la compagnie du chemin de fer. Il a été stipulé que la compagnie s'engageait à entrer pour un tiers, jusqu'à concurrence de 100,000 fr., dans les dépenses que la ville s'imposera afin de faciliter les abords de la gare. Pour avoir droit à cette somme de 100,000 fr., vous devez donc dépenser 200,000 fr. en travaux dont le but est déterminé d'avance. Or, le redresse-



ment de la rue Saint-Martin , qui remplit seul la condition imposée, ne figure dans le total de la dépense affectée à l'exécution de tous vos projets , que pour une somme de 112,000 fr. , c'est-à-dire que la ville ne fait aucun sacrifice en faveur de l'avenue de la gare , et qu'elle se borne à lui consacrer l'allocation qu'elle recevra de l'administration du chemin de fer.

Vous apprécierez dans votre sagesse , Messieurs , les observations qui viennent de vous être présentées. Vous reconnaîtrez qu'il est temps d'en finir avec les demi-projets qui n'aboutissent qu'à des résultats négatifs et qui engendrent des regrets inutiles. En créant le cours Saint-Martin , vous êtes appelés à jeter les bases de la ville nouvelle. C'est de votre impulsion que dépendra l'avenir de la cité qui se lève. Vous voudrez , Messieurs , qu'elle soit riche , qu'elle soit prospère , qu'elle recouvre l'antique splendeur du municipé des Césars ! Ce résultat atteint sera votre titre de gloire auprès des générations futures.

PAR CES MOTIFS, j'ai l'honneur de demander
au conseil municipal :

1^o Que la rue Saint-Martin, dont la largeur
est fixée à 11 mètres dans sa plus grande par-
tie par délibération du 24 mai 1858, soit
transformée en un cours de 20 mètres sur
toute son étendue ;

2^o Subsidiairement, dans l'hypothèse où
cette première proposition n'obtiendrait pas
l'assentiment du conseil, que la rue reçoive
la largeur d'une route impériale et que cette
largeur ne soit pas inférieure à 15 mètres ;

3^o Que le conseil municipal veuille bien
ordonner l'estimation des terrains pour l'un
comme pour l'autre des deux projets ;

4^o Enfin, dans le cas où les ressources ac-

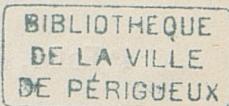
tuelles de la ville ne permettraient pas d'ouvrir immédiatement le boulevard sur tout son parcours, que ce travail s'effectue par étapes, selon l'importance des voies et moyens qu'il conviendra au conseil municipal de créer.

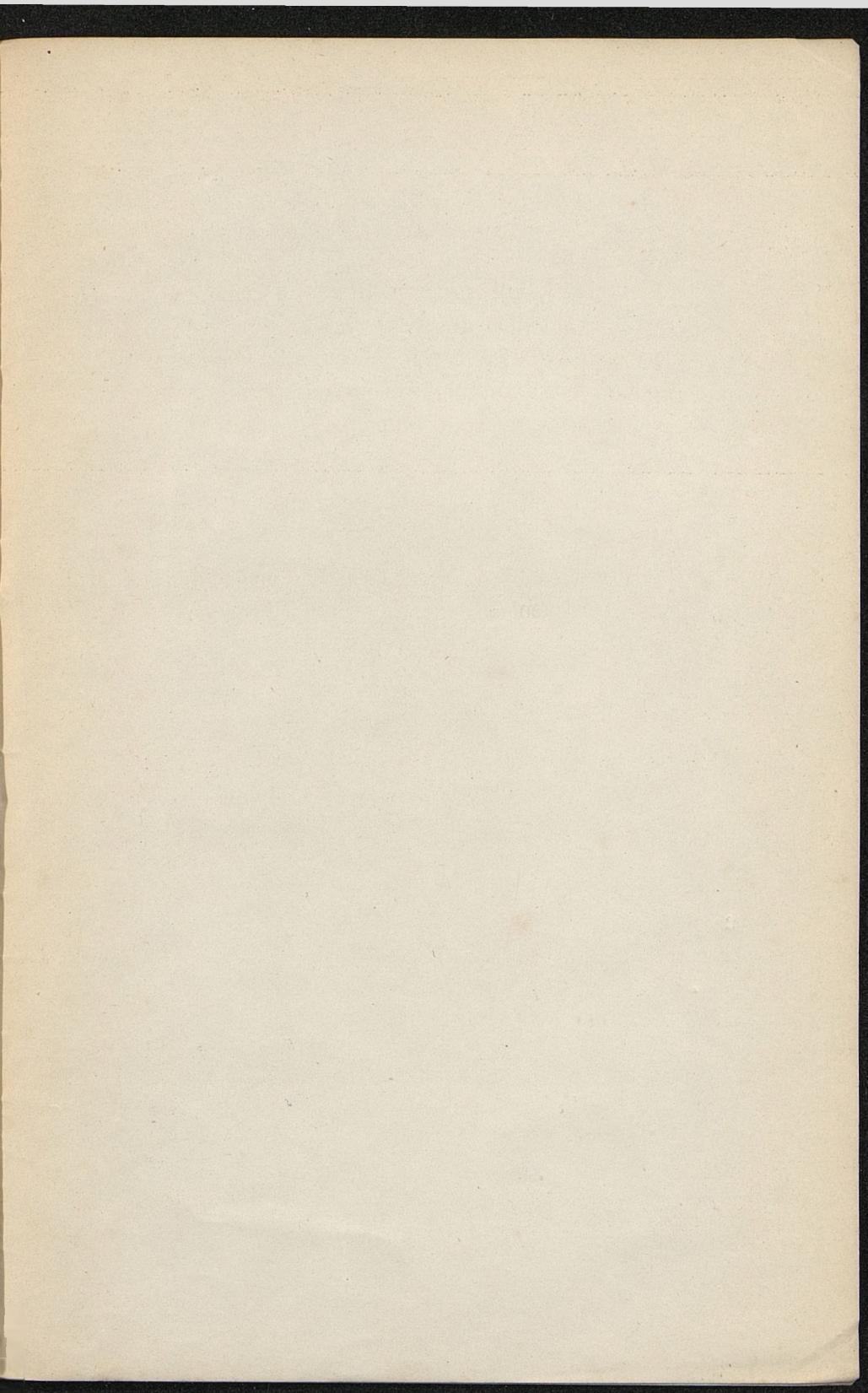
Veuillez agréer, Messieurs, l'hommage de mes sentiments respectueux.

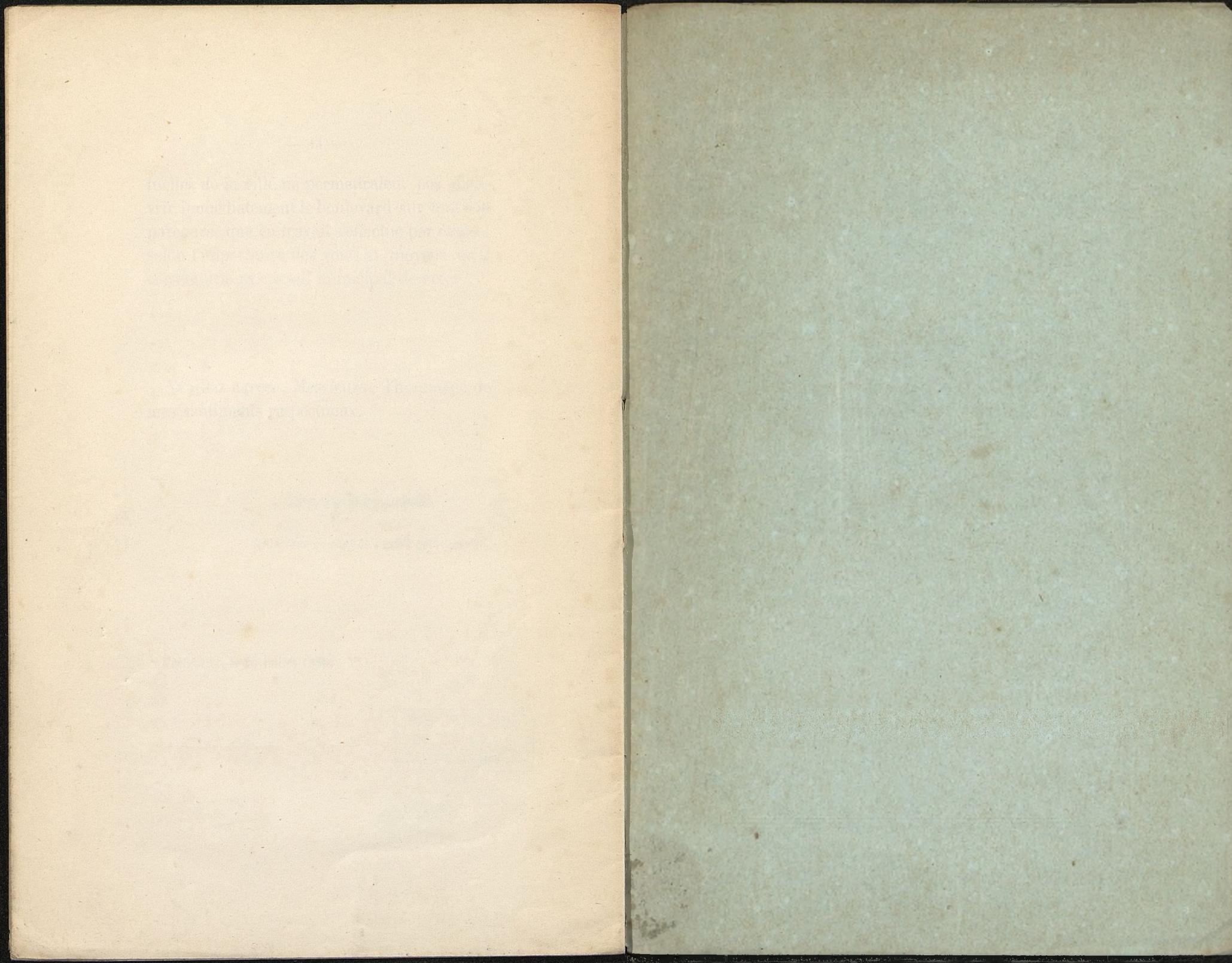
Eugène MASSOUBRE,

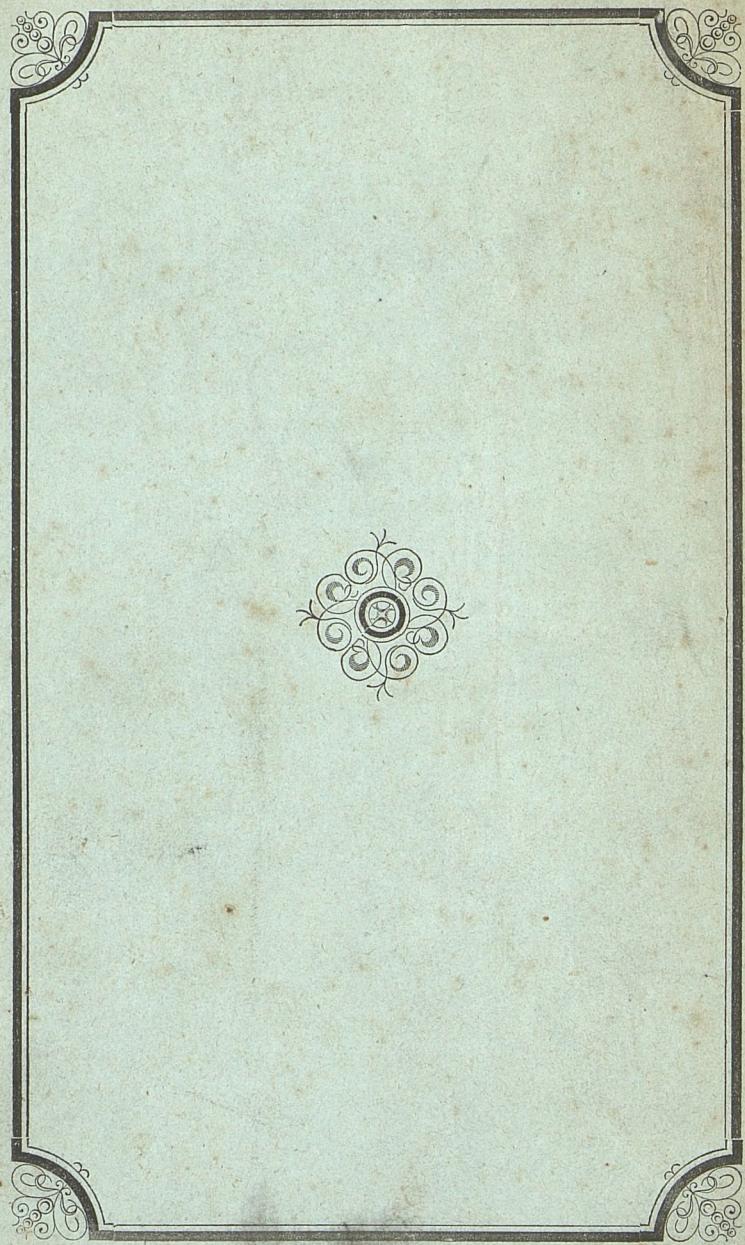
Rédacteur en chef de l'Echo de Vésone.

Périgueux, le 19 juillet 1858.









P
15